



Commission Régionale Football Loisirs

SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°27

Réunion du : **Mercredi 13 avril 2022 par visio-conférence & présentiel**

Président : M. MATHIEU,

Présent(e)s : Mme GOFFAUX, MM. GORIN, ELLIBINIAN, LE CAVIL, AUVITU.

Excusés : MM. DARDE, BOUDJEDIR, GUILLAUME (G.C.S.P.).

TERRAINS

SAMEDI MATIN

POULE B

La Commission rappelle que l'adresse exacte du terrain de FC COPAINS DE MEUDON est la suivante:
STADE DE LA POINTE DE TRIVAUX
5 rue Mazkeret Batia - 92360 MEUDON

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1^{ère} RELANCE :

Les feuilles de match ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

FRANCILIENS :

POULE C

24047081 : LA PANAMICAINE / PANTHEON FC du 04/04/2022

CHALLENGE JEAN VERBEKE

POULE A

24046450 : ANCIENS ESCP FOOT / ESSEC F. COLLEGUES du 04/04/2022

POULE B

24046541 : ALICE FOOT / ECOLE NLE ADMINISTRATION du 04/04/2022

SUPPORTERS

24046895 : SUPP. ST-ETIENNE / PITRAY OLIER PARIS du 28/03/2022

2EME RELANCE**CHALLENGE JEAN VERBEKE****POULE A**

24046449 : TELECOM RECHERCHE AS / LES ARTILLEURS du 28/03/2022

SUPPORTERS

24046890 : PITRAY OLIER PARIS / SUPP. RENNES du 28/03/2022

SAMEDI MATIN**POULE A**

24047370 : CHENNEVIERES LOUVRE FC GRENELLE PARIS AS du 26/03/2022

FRANCILIENS

POULE C :**24047086 : SEVRES FC 92 2/ LA PANAMICAINE du 11/04/2022**

La Commission prend note du courrier tardif de LA PANAMICAINE.

Elle enregistre le forfait de cette équipe.

La totalité des frais de déplacement sont à la charge de LA PANAMICAINE.

24047088 : INTER 6 / ASAC FOOT du 16/05/2022

La Commission prend note de la demande d'ASAC FOOT d'avancer la date de la rencontre.

Sous réserve de l'accord écrit de l'équipe INTER 6, la Commission fixe la date de cette rencontre au lundi 9 mai 2022.

Stade LENGLEN **N°2** à 20h30 (Paris 75015).

SUPPORTERS

24046883 : SUPP. ST-ETIENNE / SUPP. MONTPELLIER du 14/03/2022

La Commission prend note du courrier de SUPP. ST-ETIENNE.

Suite à une erreur administrative, la Commission rétablit le score initial de la rencontre et retire le point de pénalité attribué à l'équipe SUPP. ST-ETIENNE.

SUPP. ST-ETIENNE / SUPP. MONTPELLIER : 0 – 6.

24046900 : SUPP. BORDEAUX / ST-ETIENNE du 11/04/2022

La Commission prend note du courrier de SUPP. ST-ETIENNE.

Elle enregistre le forfait de cette équipe.

PROCHAINE REUNION : mercredi 20 avril 16h30 en présentiel.